

PUBLIÉ LE 10/09/2018 - MISE À JOUR LE 16/05/2024

Lampit

Base publique du médicament

Spécialité(s) pharmaceutique(s)
Lampit 120 mg, comprimé
Substance active
Nifurtimox
Laboratoire
Bayer Healthcare Pharma
AMM
Documents de référence dans le cadre de l'AMM
Indication(s) dans ce cadre
Documents de référence dans ce cadre
Suivi des patients

Titulaire (s)
Critères d'octroi
Indications
Code(s) CIP
Documents de référence
Lire aussi
Autres informations
Données d'inclusion
Résumé de rapport de synthèse périodique
Autorisation d'accès compassionnel (AAC)
Lampit 120 mg, comprimé

Critères d'octroi

• Ou Trypanosomiase africaine.

Autres informations

Posologie

• Maladie de Chagas en deuxième intention après le benznidazole.

ANSM - Page 2 sur 3 - 29.11.2025 20:12

Maladie de chagas : en 3 prises par jour

• Enfants: 15 à 20 mg/kg/j

Adolescents: 12.5 à 15 mg/kg/j

Adultes: 8 à 10 mg/kg/j

• Trypanosomiase africaine : Se conformer aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en vigueur.

Contre-indications

- Allergie, troubles de la fonction hépatique, alcoolisme, porphyrie, grossesse
- Stock disponible auprès de l'OMS à Genève
- Info Bayer Nifurtimox (version au 18/09/2018)

Faire une demande d'AAC (autorisation d'accès compassionnel)

Se connecter à e-Saturne pour faire une demande d'AAC

En cas d'indisponibilité d'e-Saturne

Toutes vos demandes **concernant un support informatique de l'application e-saturne** doivent désormais passer par <u>le formulaire dédié</u>